PROCES-VERBAL
COMITE DE DIRECTION réunion plénière
Au siège et par voie de visioconférence
29 Janvier 2024
Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :
Mesdames Christine AUBERE, Joëlle MONLOUIS
Messieurs Philippe COUCHOUX (*en visioconférence*), Bruno FOUCHET, Gilbert MATHIEU, Toufik MOUKRIM (*en visioconférence*), Christian PORNIN, Rosan ROYAN, Daniel VIARD, Daniel VOISIN

Membres de droit présents :
Messieurs Philippe SURMON (Président du District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président du District de SEINE-ET-MARNE), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Ahmed HADEF (Président du District de la SEINE-SAINT-DENIS), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE), Claude DELFORGE (Président du District du VAL-D'OISE) – *en visioconférence*

Assistent :
Mesdames Sophie GERMAIN (Directrice Générale), Florence DUC (Directrice Générale Adjointe)
Messieurs Hugues DEFREL (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER (Directeur Technique Régional)

Absents :
Mesdames Marie-Christine TERRONI (excusée), Ghislaine YESLI KERRAD (excusée)
Messieurs Ahmed BOUAJAJ, (excusé), Jean-Pierre MEURILLON (excusé), Simon VEISSIERE (excusé)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 04 DECEMBRE 2023

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.
Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion du 04 Décembre 2023.

LE POINT SUR LES EFFECTIFS LICENCIES

Au 26.01.2024, la Ligue enregistre 318 112 licences, soit une augmentation de 8,6% par rapport à la saison dernière à la même période (+ 25 316 licences).

Il est par ailleurs relevé que l'augmentation par rapport à la fin de saison dernière est déjà de 4,6% (+ 14 028 licences) alors qu'il reste encore 3 mois de prise de licence.

Au niveau national, de date à date, l'augmentation est de 4,4% (+ 97 864 licences).
On peut ainsi souligner qu'au 26.01.2024, la Ligue a contribué à hauteur de 14,3% à l'augmentation nationale.

Le Comité observe ensuite que sur la période [2012 ; 2024], la Ligue enregistre une croissance de + 41,7% de ses effectifs (+ 93 691 licences).
Sur la période post crise sanitaire, la croissance est de 31% (+ 74 995 licences).

Les membres du Comité prennent ensuite connaissance, à l'aide de différents tableaux, de :
. La répartition des licences enregistrées par catégorie,
. La répartition et l'évolution des licences enregistrées par District.
Il est ainsi relevé qu'à date, 5 Districts franciliens ont franchi la barre des 40 000 licenciés.

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

Informations générales

* Retour sur l'Assemblée Fédérale du 16 Décembre 2023
Le Comité est informé de l'adoption par l'Assemblée Fédérale du 16 Décembre dernier des propositions de modifications statutaires ayant pour objet la mise en conformité des Statuts de la FFF avec la Loi du 02 Mars 2022 visant à démocratiser le Sport en France.
Il est néanmoins relevé que ces propositions de modifications statutaires ont été présentées à l'Assemblée Fédérale alors même que le Ministère n'avait, à date, pas encore approuvé la nouvelle version des Statuts de la F.F.F..
Il est également observé que des modifications aux Statuts-types des Ligues et Districts ont été adoptées par ladite Assemblée Fédérale ; la mise en conformité des Statuts de la Ligue avec les nouvelles dispositions des Statuts-types des Ligues Régionales devra donc intervenir lors de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue.
Revenant sur les Statuts-types des Ligues Régionales, le Comité s'étonne qu'y figure toujours l'option selon laquelle l'Assemblée Générale Elective d'une Ligue Régionale peut être composée de grands électeurs ; en effet, il semble pour le moins incohérent que des clubs puissent voter pour l'élection du Président de la F.F.F. et pas pour celle du Président de leur Ligue lorsque cette dernière a fait le choix de maintenir ce système de grands électeurs.

Le Comité prend également connaissance des autres résolutions adoptées par l'Assemblée Fédérale, notamment sur le volet financier.

* Retour sur la réunion VSS du 09 Décembre 2023 au Méridien
Dans un contexte général, et particulièrement dans le monde sportif, de libération de la parole et de remontées de plus en plus importantes d'interdiction d'encadrer notamment, la lutte et la prévention contre les VSS devenait une priorité majeure.
Ainsi, le Samedi 9 Décembre 2023, la Ligue avait invité l'ensemble de ses clubs à une réunion débat sur le sujet. A cette occasion, le projet de Plan Régional de Prévention et de Lutte contre les VSS leur a été présenté.
Ce plan est coconstruit avec les Présidents de District d'une part (consultés lors de trois réunions), avec les clubs d'autre part (consultation du Collège des Présidents de Club le 13 Janvier) et enfin, avec les Conseils de la Ligue (avocat en droit du sport et avocat pénaliste).
Il avait également été convenu avec les clubs que la Ligue leur adresserait un questionnaire recensant leurs besoins en termes d'accompagnement et de formation en la matière.

Ce questionnaire leur a été envoyé le Lundi 22 Janvier dernier avec un délai de réponse fixé au 20 Février 2024. A date, nous enregistrons 79 réponses.

* Retour sur les réunions « Président de Ligue – Présidents de District »
Le Président revient sur les dernières réunions « Président de Ligue – Présidents de District » qui ont eu lieu le 13 Décembre 2023, et les 09 et 22 Janvier 2024.
Figuraient à l'ordre du jour de ces réunions les points suivants :
- Réunion du 13.12.2023 :
. Echange sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Lutte contre les VSS
. Critérium National Foot en marchant : participation de la Ligue et des Districts
. Présentation par les Présidents des Districts d'un projet de Championnats de Jeunes par année d'âge avec accessions générationnelles
- Réunion du 09.01.2024 :
. Présentation d'une analyse des engagements 2023/2024
. Echange sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Lutte contre les VSS : retour de la consultation menée par les Présidents de District au sein de leur instance / présentation du projet de questionnaire aux clubs
. Echange sur les nouvelles incivilités au bord des terrains et réflexion sur la ou les actions pouvant être entreprises par les instances
. Présentation par les Présidents de District d'un projet de Championnats de Jeunes par année d'âge avec accessions générationnelles
- Réunion du 22.01.2024 (en visioconférence) :
. Point sur les incivilités et violences en marge des deux dernières journées de Championnats départementaux et régionaux.

* Retour sur le Collège des Présidents de Club du 13 Janvier 2024
Le Président revient sur la dernière réunion du Collège des Présidents de Club qui s'est déroulé le 13 Janvier dernier au siège de la Ligue en présence d'une trentaine de Présidents.
Figuraient à l'ordre du jour de cette réunion les points suivants :
. Le projet de Plan Régional de Prévention et de Lutte contre les VSS et présentation du projet de questionnaire aux clubs
. Les nouvelles incivilités au bord des terrains : réflexion sur les actions pouvant être mises en œuvre par les instances pour lutter contre ce nouveau « phénomène »
. Le principe de Championnats de Jeunes par année d'âge avec accessions/relégations générationnelles ; après avoir pris connaissance des contours de l'organisation de ces Championnats, le Collège s'est unanimement opposé à sa mise en œuvre.

* Retour sur la réunion de coordination administrative Ligue / Districts relative à la gestion de l'arbitrage
Conformément à l'information donnée lors du précédent Comité, la réunion de coordination administrative entre la Ligue et les Districts sur l'arbitrage s'est déroulée le 18 Janvier dernier en visioconférence.
L'objectif de cette réunion était de rappeler et de partager les bonnes pratiques et les procédures à suivre sur les 4 thématiques suivantes :
- Cadre de l'organisation des Formations Initiales à l'Arbitrage (F.I.A.)
- Demandes de licence « Arbitre »
- Dossiers médicaux des arbitres
- Délégation des désignations aux Commissions Départementales de l'Arbitrage pour certaines compétitions régionales
Les représentants des 8 Districts étaient présents et ont exprimé leur satisfaction quant à la mise en place de cette réunion.
Revenant sur l'organisation des F.I.A., et notamment sur le cas des candidats qui suivent leur F.I.A. dans un autre District que leur District d'appartenance, la question du District organisateur du match probatoire (District formateur ou District d'appartenance) a été évoquée

lors de cette réunion. Afin d'avoir une position uniforme sur le territoire francilien, les Présidents de District sont invités à se concerter sur cette question.

* Tirages au sort des Coupes de Paris IDF
Le Comité prend connaissance des dates des tirages au sort des ¼ et ½ finales des Coupes Régionales :
. Le 12.02.2024 à 18h00 (au siège du Crédit Mutuel) : U14 – U15 – U16 – U17 – U18 – U20 – Seniors Féminines
. Le 22.02.2024 à 18h00 (à la Maison de la Réunion à Paris) : Outre-Mer
. Le 27.02.2024 à 18h00 (lieu à déterminer) : U15 F – U18 F – Futsal Masculin et Féminin
Concernant l'accueil des Finales de ces Coupes Régionales, malgré un appel à candidatures publié sur nos différents médias, nous n'avons reçu, à ce jour, aucune candidature ferme.

* Point sur les procédures de conciliation devant le C.N.O.S.F.
Le Comité prend connaissance des procédures de conciliation devant le C.N.O.S.F. :
. Litige Joseph NTJAM, arbitre officiel c/ LPIFF :
(Contestation de la décision du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du 29.06.2023)
A la suite de l'audition de conciliation du 31.10.2023, le Conciliateur désigné a proposé à M. NTJAM de s'en tenir à la décision de la Ligue. L'intéressé a formé opposition à cette proposition de conciliation.
. Litige POISSY FC c/ LPIFF :
(Contestation de la décision du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du 07.12.2023)
L'audience de conciliation est fixée le Mardi 06 Février prochain.
. Litige Frédéric ROUBEAU c/ LPIFF :
(Contestation de sa non-nomination au sein de la Commission Régionale de Féminisation pour la saison 2023/2024)
L'audience de conciliation est fixée le Mardi 06 Février prochain.

* Structure du Championnat Régional U15 pour la saison 2024/2025
Le Comité,
Rappelé que :
. Jusqu'à la saison 2022/2023, le Championnat Régional U15 était organisé sous la forme d'un Critérium uniquement ouvert à certains clubs (20 équipes),
. Lors de sa réunion plénière du 18 Octobre 2021, il a décidé, afin de proposer une offre de pratique élargie au plus grand nombre, d'ouvrir le Championnat Régional U15 à l'ensemble des clubs, et de déterminer une structure du Championnat avec 2 divisions (Régional 1 - 1 groupe de dix équipes et Régional 2 - le nombre de groupes étant déterminé par le nombre d'équipes engagées -), et ce, à compter de la saison 2023/2024,
. Au regard du nombre important d'équipes engagées pour la saison 2023/2024 (130 équipes), et dans un souci de développement et de cohérence de la pratique proposée, il a, lors de sa réunion plénière du 26 Juin 2023, adopté une nouvelle structure de Championnat selon deux options et ce, à compter de la saison 2024/2025,
. Le Règlement du Championnat Régional U15 2023/2024 dans lequel figurent ces deux options et les règles d'accessions/relégations applicables à l'issue de ladite saison pour chacune de ces deux options, a été publié sur le site Internet de la Ligue le 28 Juin 2023, ce qui l'a rendu opposable aux clubs engagés avant le début de la présente saison,
. Le choix de l'option devait être arrêté après la clôture des engagements pour la saison 2024/2025, et ce, afin de proposer une structure cohérente avec le nombre d'équipes inscrites pour ladite saison,
Vu le nombre d'équipes encore engagées dans le Championnat Régional U15 et l'intérêt manifeste des clubs pour cette épreuve,
Vu la croissance des effectifs dans les catégories U13 et U14 (lesquelles catégories seront concernées par ce Championnat pour la saison 2024/2025),
Ces éléments laissant d'ores et déjà augurer une augmentation du nombre d'engagements pour la saison 2024/2025.

Vu la nécessité de donner un peu plus de lisibilité aux clubs quant à l'organisation de cette épreuve pour la saison prochaine,
Vu la volonté du Comité de céans de construire une véritable pyramide à l'instar de ce qui est proposé dans les autres catégories,
Décide à l'unanimité de choisir l'option 2 pour la structure du Championnat Régional U15 2024/2025, soit 2 divisions au niveau régional (Régional 1 avec 1 groupe de 10 équipes et Régional 2 avec 2 groupes de 10 équipes chacun) + 1 division au niveau départemental (Départemental 1 avec 8 groupes, soit 1 groupe par District),
Et confirme que les règles d'accessions/relégations à l'issue de la saison 2023/2024 sont celles qui figurent dans le Règlement de l'épreuve pour ladite saison tel que publié le 28 Juin 2023.

* Challenges Nationaux Futsal Féminin et U18 Futsal : nombre de clubs de la Ligue qualifiés pour la compétition propre
Il est préalablement rappelé que *(i)* dans chacun de ces Challenges, chaque Ligue métropolitaine a au moins 1 club qualifié pour la compétition propre (soit 13 qualifiés) et *(ii)* pour atteindre le nombre de 16 équipes, 3 Ligues peuvent présenter un 2ème club, la détermination des 3 Ligues pouvant présenter 2 clubs se faisant sur la base de critères (lesquels critères ont été modifiés par l'Assemblée Fédérale du 18.06.2023).
Si la Ligue n'a qu'un seul club qualifié pour la compétition propre du Challenge National Futsal Féminin, elle en aura 2 pour la compétition propre du Challenge National U18 Futsal, ce qui implique que notre Ligue doit organiser un plateau de la Phase Qualificative Nationale de ce dernier Challenge le Samedi 06 Avril 2024.
Informé du classement des Ligues pour le Challenge National Futsal Féminin, le Comité *(i)* observe avec étonnement que la Ligue classée première est susceptible de ne pas pouvoir présenter deux équipes (ne comptant que 11 licenciées Futsal Féminin Seniors au 30.06.2023), et *(ii)* s'interroge sur la pertinence des critères proposés.

* Point d'étape sur les nouvelles pratiques
Le Comité prend connaissance des dates des Finales Régionales des nouvelles pratiques :
- Championnat Régional Futnet : le 30.03.2024
- EFOOT avec la E-Coupe de France : le 16.03.2024 au siège de la Ligue
- Criterium National de Foot Marchant : le 20.04.2024 à Morfondé
Etant rappelé que pour chacune de ces épreuves, des phases départementales sont organisées par les Districts.

* Retour sur le parcours des clubs franciliens dans les Coupes Nationales
Le Comité revient sur le parcours des clubs franciliens dans les différents Coupes Nationales :
- Coupe de France :
. Élimination du RACING CLUB DE FRANCE (défait 0-1 contre LILLE OSC) et du PARIS FC (défaite 1-2 contre VALENCIENNES) en 1/16èmes de finale
. Qualification du FC PARIS SAINT-GERMAIN pour les 1/8èmes de finale
- Coupe de France Féminine :
. Qualification du FC PARIS SAINT-GERMAIN, du PARIS FC et du FC FLEURY 91 pour les 1/8èmes de finale
- Coupe GAMBARDELLA :
. Qualification de 6 clubs franciliens pour les 1/16èmes : PSG (CN U19) – PARIS FC (CN U19) – FC VERSAILLES 78 (R1) – FC MANTOIS 78 (R1) – CS BRETIGNY (R1) – US IVRY (R2)
Les matches auront lieu le 04 Février prochain :
. FC MANTOIS FC / LE HAVRE AC
. CS BRETIGNY / FC LORIENT
. PARIS FC / TOULOUSE FC
. US IVRY / FC VERSAILLES 78
. OM / PSG
- Coupe Nationale Futsal :

. Qualification de 7 clubs franciliens pour les 1/16èmes : SPORTING CLUB DE PARIS (D1) – PARIS ACASA (D1) – KREMLIN BICETRE FUTSAL (D1) – FUTSAL PAULISTA (D2) – NEUILLY FUTSAL 92 (R1) – SPORTIF DE GARGES (R2) – LA CUATRO (R3)
- Coupe Nationale Football Entreprise :
11 clubs franciliens ont participé aux 1/16èmes de finale. Six se sont qualifiés : APSAP EMILE ROUX – WAYWOUYWEAR FC - AS 116-17EME LE BRIO - METRO FOOT – AS ORANGE ISSY - BANQUE DE FRANCE.

* Point sur les travaux des Commissions régionales
Les travaux de la Commission Régionale de Féminisation
Il est préalablement rappelé que la Commission Régionale de Féminisation était chargée, depuis son renouvellement, de construire un plan d'actions pour favoriser et développer la féminisation de l'encadrement de notre football.
Ainsi, parmi les actions phares retenues et proposée par ladite Commission, figure la création d'un Collège des Actrices du Football, ce que le Comité approuve.
Etant précisé que ce Collège s'inscrit, à l'appui et dans la continuité, des actions menées depuis 2019 avec notamment le colloque au Sénat « Les Semeuses de la République » et les trois éditions des Bâtisseuses.
La composition de ce Collège sera proposée lors d'une prochaine réunion du Comité de céans.

* FestiFoot U13 – Capbreton
Il est préalablement rappelé qu'à des fins d'encadrement de la Finale Nationale du FestiFoot U13, la DTN demande aux Ligues Régionales de désigner des CT-DAP de leur territoire.
En application du principe applicable ces dernières saisons à leur demande, les Présidents de District sont invités à se concerter afin de désigner les 2 CT-DAP qui participeront à l'encadrement de l'édition 2024 de cette Finale Nationale.

* Demande du District des YVELINES : situation financière de l'ACS STERIA
Le Comité,
Pris connaissance de la demande du District des YVELINES quant à l'application des dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la Ligue à l'encontre de l'ACS STERIA, club de Football d'Entreprise n'évoluant qu'au niveau régional (Championnat de Football d'Entreprise du Samedi matin),
Vu les pièces versées au dossier, et notamment le détail des sommes dues,
Vu la bienveillance dont a fait preuve le District en permettant audit club de retirer les places commandées (pour la Finale de la Coupe de France) alors même qu'il ne les avait pas réglées,
Vu la relance effectuée par le Secrétariat Général de la Ligue le 25.01.2024 par suite de la saisine dudit District,
Vu l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.,
Dit qu'à défaut de règlement des sommes dues par suite de la relance effectuée par le Secrétariat Général de la Ligue, il sera fait application de la sanction sportive telle que prévue à l'alinéa 1 de l'article susvisé.

* Mouvements dans les Commissions Régionales
Nomination - Délégué stagiaire
Sur proposition de la Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués, le Comité décide de nommer M. Alexis BUITRON (Id. FFF : 2543695045) en qualité de Délégué stagiaire et ce, jusqu'au 30.06.2024.

Technique

* Réunions de coordination technique et autres réunions
. Vendredi 1er Décembre 2023 : coordination ETR
. Vendredi 1er Décembre 2023 : visioconférence championnet régional Futnet

. Mardi 5 et Mercredi 6 Décembre : coordination DTN – DTR
. Mardi 5 et Mercredi 6 Décembre : séminaire des CTR formation - FFF
. Mardi 5 et Mercredi 6 Décembre : séminaire des CTR PPF - FFF
. Vendredi 8 Décembre : visioconférence avec des responsables techniques des clubs
. Mardi 12 Décembre 2023 : réunion DTN - CTR PPF féminin
. Du 18 au 20 Décembre 2023 : séminaire des référents « foot à l'école » FFF
. Mercredi 27 Décembre 2023 : réunion de la Commission Régionale Technique
. Samedi 6 Janvier 2024 : participation à l'AG de l'AEF régionale
. Vendredi 12 Janvier 2024 : coordination DTN- ETR – formation des éducateurs
. Mardi 16 Janvier 2024 : formation de l'ETR à l'utilisation des outils métiers
. Vendredi 19 Janvier 2024 : coordination ETR – dossier détections et sélections
. Du 22 au 23 Janvier 2024 : séminaire DTN des référents handicap
. Jeudi 25 Janvier 2024 : réunion de coordination DTR – CTRPPF – INF Clairefontaine
. Vendredi 26 Janvier 2024 : déjeuner de l'ETR avec le Président

* La Formation des éducateurs

- Formations départementales
. District PARISIEN :
- CFI U6U9 Bloc 1 – le 02.01.2024
- CFI U6U9 Bloc 1 – le 02.01.2024
- CFI U10U13 Bloc 1- le 03.01.2024
- CFI U10U13 Bloc 1 – le 03.01.2024
- CFI U14U19 Bloc 1 – le 04.01.2024
- CFI U14U19 Bloc 1 – le 04.01.2024
- CFI Séniors Bloc 1 – le 05.01.2024

. District de SEINE-ET-MARNE :
- CFI U6U9 Bloc 2 - le 05.12.2023
- CFI U10U13 Bloc 2 - le 04.12.2023
- CFI U10U13 Bloc 2 – le 12.12.2023
- CFI U14U19 Bloc 2 - le 01.12.2023
- CFI U14U19 Bloc 2 – le 08.12.2023
- CFI Séniors Bloc 2 – le 07.12.2023
- Certification CFF 19.12.2023

. District des YVELINES :
- CFI U6U9 Bloc 2 – le 19.12.2023
- CFI U10U13 Bloc 2 – le 07.12.2023
- CFIU10U13 Bloc 1 – le 14.12.2023
- CFI U10U13 Bloc 2 – le 23.01.2024
- CFI U14U19 Bloc 1 – le 19.01.2024
- CFI Séniors Bloc 1 – le 21.12.2023

. District de l'ESSONNE :
- CFI U6U9 Bloc 2 – le 18.12.2023
- CFI U6U9 Bloc 2 – le 16.01.2024
- CFI U10U13 Bloc 1 – le 5.12.2023
- CFI U10U13 Bloc 2 – le 18.12.2023
- CFI U10U13 Bloc 2 – le 23.01.2024
- CFI U14U19 Bloc 1 – le 19.12.2023
- CFI Séniors Bloc 1 – le 18.01.2024

. District des HAUTS-DE-SEINE :
- CFI U6U9 Bloc 1 – le 18.12.2023

- CFI U10U13 Bloc 1 – le 4.12.2023
- CFI U10U13 Bloc 2 – le 9.01.2024
- CFI U10U13 Bloc 2 – le 15.01.2024
- CFI U14U19 Bloc 1 – le 5.12.2023
- CFI U14U19 Bloc 1 – le 11.12.2023
- CFI U14U19 Bloc 2 – le 22.01.2024
- CFI U14U19 Bloc 2 – le 22.01.2024
- CFI Séniors Bloc 2 – le 08.01.2024
- Journée Complémentaire DF Coach Jeunes - le 12.01.2024

. District de SEINE-SAINT-DENIS :
- CFI U6U9 Bloc 2 - le 19.12.2023
- CFI U10U13 Bloc 1 – le 4.12.2023
- CFI U10U13 Bloc 2 – le 15.01.2024
- CFI U14U19 Bloc 1 – le 11.12.2023
- CFI U14 U19 Bloc 2 – le 22.01.2024

. District du VAL DE MARNE :
- CFI U10U13 Bloc 2 - le 07.12.2023
- CFI U14U19 Bloc 2 - le 12.12.2023

. District du VAL-D'OISE :
- CFI U6U9 Bloc 1 le - 9.01.2024
- CFI U6U9 Bloc 2 le - 1.12.2023
- CFI U6U9 Bloc 2 – le 23.12.2023
- CFI U10U13 Bloc 2 – le 4.12.2023
- CFI U10U13 Bloc 1 – le 22.12.2023
- CFI U10U13 Bloc 2 – le 15.01.2024
- CFI U14U19 Bloc 1 – le 14.12.2023
- CFI U14U19 Bloc 2 – le 11.12.2023
- CFI U14U19 Bloc 2 – le 22.01.2024
- CFI Séniors Bloc 2 – le 18.12.2023
- Journée Complémentaire DF Coach Séniors – le 08.12.2023
- Journée Complémentaire DF Coach Jeunes – le 15.12.2023

Soit un total de :
- Nombre de modules : 22 sessions « bloc 1 » et 31 sessions « Bloc 2 »
- Nombre de stagiaires : 710
- Certifications CFF : 1
- Nombre candidats : 20
- Journées complémentaires (équivalence DF) : 3
- Nombre de stagiaires : 45

- <u>La Formation Professionnelle</u>

<u>Brevet de moniteur de football (BMF) en apprentissage</u>
(72 stagiaires en formation)
- Bloc de Formation 5 :
. Promotions 1 et 2 : les 11 -12 et 18 -19 Décembre 2023
. Promotion 3 : les 14 - 15 et 21 – 22 Décembre 2023

- Bloc de Formation 6 :
. Promotions 1 et 2 **:** les 8 – 9 et 15 – 16 Janvier 2024
. Promotion 3 : les 11 – 12 et 18-19 Janvier 2024

- Certifications intermédiaires :
. Les 18 et 19 Décembre 2023 : UC1.1
. Les 15 et 16 Janvier 2024 : UC2.2

Brevet de moniteur de football (BMF) continue
(78 stagiaires en formation)
- Formation « semaine 3 » :
. Promotions 1, 2 et 3 : du 4 au 5 Décembre 2023 et du 7 au 8 Décembre 2023
- Formation « semaine 4 » :
. Promotions 1, 2 et 3 : du 22 au 23 Janvier et du 24 au 26 Janvier 2024
- Accompagnement intersessions des stagiaires : du 15 au 20 Janvier 2024.

Brevet d'Entraineur de Football
(54 stagiaires en formation)
- Promotion 1 :
. Semaine 3 : du 11 au 15 Décembre 2023
- Promotion 2 :
. Semaine 3 : du 18 au 22 Décembre 2023
- Accompagnement intersessions des stagiaires : du 18 Décembre au 30 Janvier 2024 :

Intersession / Maîtres de stage / Tutorat
DF jeunes et DF Responsable Ecole de Football :
. Le Samedi 8 décembre 2023 : Module « habilitation des tuteurs DF»
. Décembre 2023 / Janvier 2024 : Accompagnement individuel des 29 stagiaires

Formation Professionnelle Continue
. Les 21 et 22 Décembre 2023 : thématique « L'entrainement des attaquants et gardiens de but »
. Les 18 et 19 Janvier 2024 : thématique « Préformation et formation »
41 stagiaires ont participé à ces sessions de formation.

* Le Projet de Performance Fédéral

Catégorie U15 :
. Le Mercredi 15 Novembre 2023 à Morfondé : Brassage 1 / 40 joueurs issus des interdistricts du 31 octobre 2023 (24 clubs représentés)
. Le Samedi 23 Décembre 2023 à Morfondé : Brassage 2 / 46 joueurs issus du brassage 1 + les joueurs des pôles (Reims – INF) et des clubs professionnels (PSG et PFC)
. Stage FFF U15 du 4 au 8 Décembre 2023 : 7 joueurs franciliens (7 clubs représentés)

Catégorie U16 :
. Report des interdistricts prévus le 02 novembre 2023 (en raison des conditions climatiques) au 14 Février 2024
. Le Mercredi 06 Décembre 2023 à Morfondé : Brassage régional 1 / 36 joueurs issus des observations de matchs (22 clubs représentés)

Catégorie U15 F :
. Stage FFF U15 F du 08 au 10 Décembre à Clairefontaine : 8 joueuses franciliennes (5 clubs représentés)
. Brassage régional U15 F le Mercredi 20 Décembre à Morfondé : 29 joueuses (10 clubs représentés)
. Stage régional U15 F le Samedi 06 Janvier à Morfondé (33 joueuses - 13 clubs représentés)
. Match de préparation U15 F le Mercredi 24 Janvier à Morfondé
PARIS IDF / US TORCY (U13) : 5 – 1 (20 joueuses - 10 clubs représentés)

Revenant sur le travail de formation effectué au sein des clubs franciliens, le Comité observe que :
. 134 joueurs issus de clubs franciliens évoluent en Ligue 1
. 35 joueurs issus de clubs franciliens ont participé à la Coupe d'Afrique des Nations 2024

Arbitrage

* Formation continue des arbitres régionaux
Il est effectué un bilan des 6 stages de mi-saison des arbitres régionaux qui se sont déroulés tout au long de ce mois de Janvier 2024.
Il est par ailleurs relevé qu'un stage de mi-saison des observateurs régionaux en arbitrage a été proposé par la Commission Régionale de l'Arbitrage.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (REGLEMENT DU RELEVE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023)

Le Comité,
Pris connaissance de l'état des paiements du relevé arrêté au 31 Décembre 2023,
Considérant que conformément aux dispositions de l'article 3.6 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F., l'appel à cotisations au titre du relevé arrêté au 31 Décembre 2023, comprenant notamment le solde de la quote-part licences, a été envoyé aux clubs par mail le 09 Janvier 2024, une information quant à l'édition dudit relevé figurant également sur Footclubs à cette même date,
Considérant que conformément aux dispositions de l'article susvisé, le règlement de ce relevé devait être effectué au plus tard le 28 Janvier 2024, soit dans les 20 jours suivant l'appel à cotisations,
Considérant qu'à date, le Comité observe que certains clubs n'ont pas régularisé leur situation financière, ni pris contact avec la Ligue,
Considérant qu'à ce stade, il convient de rappeler que :
. Le calendrier de versement des cotisations, et notamment de la quote-part licences, a été modifié, au début de la saison 2013-2014, à la demande des clubs et ce, afin de répondre à la nécessité d'un règlement échelonné des licences en fonction de leur trésorerie,
. Comme la saison dernière, la saison 2023-2024 se présente sous les meilleurs auspices pour ce qui concerne le nombre d'adhésions au sein des clubs,
Considérant dès lors que dans un souci d'équité, les dispositions réglementaires en cas de non-règlement des sommes dues à l'échéance de paiement fixée doivent être mises en œuvre à l'encontre des clubs concernés,
Par ces motifs et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
En application des dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.,
Dit qu'à défaut de règlement du relevé arrêté au 31 Décembre 2023 au plus tard le Jeudi 08 Février 2024 (étant précisé que ce nouveau délai de paiement ne concerne pas les sommes qui seraient encore dues au titre de la ou des quotes-parts licences et.ou du relevé de Droits de Changement de Club), la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans des clubs débiteurs seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.
Pour les clubs n'ayant engagé que des équipes de jeunes, la sanction est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.
Dans le cas où le club concerné est inactif au titre de la présente saison, il est précisé que conformément aux dispositions de l'article 3 des Statuts de la F.F.F., le défaut de règlement du relevé arrêté au 31 Décembre 2023 entraîne la radiation du club.
Une copie de la présente décision et de la liste des clubs concernés sera transmise aux Districts franciliens pour application sur les compétitions départementales.

POINT SUR L'ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES (ARTICLE 11.3 DU REGLEMENT SPORTIF GENERAL DE LA LIGUE)

Le Comité,

Après avoir fait un point des sanctions financières appliquées aux clubs qui se sont trouvés en infraction vis-à-vis des obligations d'encadrement technique des équipes,

Décide, à l'instar de la position adoptée les saisons précédentes et dans le cadre de sa politique d'accompagnement des clubs, de ne faire application de la sanction financière qu'à compter de la 3ème journée aux clubs qui ont été en infraction avec les dispositions relatives à l'encadrement technique des équipes.

QUESTIONS DIVERSES

G. MATHIEU

. Information quant au démarrage du Critérium Foot Loisir à 7 avec 16 équipes engagées.

C. AUBERE

. Derniers matchs de la phase de poules de la Ligue des Champions Féminines UEFA pour le FC PARIS SAINT-GERMAIN et le PARIS FC.

P. SURMON

. Retour sur le rassemblement inter Districts U15 Futsal organisé par le District PARISIEN le 17 janvier dernier.

R. ROYAN

. Point sur le calendrier de la Coupe Inter-DOM ; compte tenu des problèmes rencontrés cette saison, il propose qu'une réflexion soit menée au niveau du calendrier de cette épreuve.

H. DEFREL

. Désignation de 3 Jeunes Arbitres Fédéraux de la Ligue sur des rencontres comptant pour les 16èmes de finale de la Coupe GAMBARDELLA.

D. TURCK

. Retour sur un incident ayant émaillé une rencontre du Championnat Seniors de D2 du District.

C. PORNIN

. Retour sur l'Assemblée Générale de l'AEF Paris IDF le 06 janvier dernier à Issy-les-Moulineaux.

. Football en Milieu Scolaire : fait part de son inquiétude quant à la pérennité de certaines Sections Sportives Scolaires en raison des difficultés d'obtention d'une dérogation à la carte scolaire.

C. DEVILLE-CAVELLIN

. Retour sur un incident survenu en dehors d'une enceinte sportive en marge d'un match de Championnat du District.

P. COLLOT

. Football en Milieu Scolaire : arrêt envisagé de la Section Sportive Scolaire Victor Schoelcher à Torcy par suite de l'impossibilité d'obtenir une dérogation à la carte scolaire.

. Organisation d'une soirée de remise des dotations aux clubs le 09 février prochain.

. Projet de création d'un Critérium Départemental U17.

F. CHARRASSE
. Point du projet du District sur les « Très Jeunes Arbitres » et questionnement quant au passage de ces Très Jeunes Arbitres en Football à 11.
. Fait part de sa décision de ne plus participer aux travaux du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes.

C. DELFORGE
. Décès de M. Guy PINCEMIN qui était Président de la Commission de Discipline du District.
Le Comité présente à sa famille et à ses proches ses plus sincères condoléances.

Le Président	**Le Président Délégué**
Jamel SANDJAK	**Bruno FOUCHET**